



**Assemblée générale spéciale du SPUL tenue le vendredi 23 novembre 2001
à 11 h 30 au Grand Salon, pavillon Maurice-Pollack**

0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

À 11 h 30, le président de l'assemblée, Marcel Aubert, constate que le quorum est atteint. L'assemblée est déclarée ouverte.

1. Élection d'une présidente ou d'un président suppléant d'assemblée

Le président de l'assemblée appelle des candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Jean Dionne (études sur l'enseignement et l'apprentissage) comme président suppléant d'assemblée.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marcel Aubert invite les membres présents à voter.

Jean Dionne est élu à l'unanimité

2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, fait rapport à l'assemblée sur l'état de la négociation.

Elle rappelle que le mardi 6 novembre dernier, lors de l'Assemblée générale spéciale, deux propositions ont été adoptées, soit le rejet de la demande patronale de congé de cotisation au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) ainsi que l'octroi d'un mandat au Comité exécutif de décréter jusqu'à 20 jours additionnels de grève intermittente aux moments qu'il jugera opportuns. Le mardi 6 novembre 2001 à 20 heures, les pourparlers à la table de négociation reprenaient.

La partie patronale ayant accepté de retirer sa demande de congé de cotisation, les parties ont pu discuter des pistes de solution autres que le financement des conditions de travail des professeurs et professeures par leurs propres épargnes.

À 18 heures, le samedi 10 novembre 2001, le SPUL et la partie patronale ont décidé de rendre public un avis indiquant qu'une entente de principe était sur le point d'être conclue. Le projet de convention collective ainsi qu'un document expliquant les résultats et les principales modifications apportées à la convention collective ont été envoyés à tous les membres du SPUL. Ce document fera l'objet du prochain point.

L. Mathieu tient à préciser que les membres du Comité de négociation ont donné leur accord de principe au projet de convention collective parce qu'ils ont la ferme conviction qu'il respecte la volonté des membres et la très grande majorité des objectifs visés par le projet initial. De plus, ce projet est le reflet d'une vision de l'université et nous garantit des conditions d'exercice de notre profession dans le respect des valeurs fondamentales que nous avons défendues solidairement tout au long de la négociation : l'équité et la collégialité.

3. Projet de convention collective 1999-2004 : décision

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, présente le projet de convention collective 1999-2004 en faisant ressortir les principaux changements à l'actuelle convention. Comme mentionné précédemment, un document présentant ces changements a été distribué.

Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent :

Que l'Assemblée générale adopte le projet de convention collective 1999-2004.

Le président de l'assemblée, Marcel Aubert, ouvre une période de questions.

Plusieurs professeures et professeurs interrogent L. Mathieu en ce qui concerne particulièrement le plancher d'emploi, la charge de travail et la rémunération des professeures et professeurs.

Avant de demander aux membres présents de voter sur la proposition concernant le projet de convention collective 1999-2004 :

Le Comité exécutif propose :

Que Jean Dionne, président suppléant d'assemblée, agisse à titre de président du scrutin pour le vote secret sur le projet de convention collective 1999-2004.

Adoptée à l'unanimité

Le Comité exécutif propose :

Que Marcelle Baller, Charles-Aimé Carrier, Alberte Couture, Josée Desgagné, Ghislain Gendron, Lucie Hudon, James Pottier et Nicole Rousseau agissent à titre de scrutatrices et de scrutateurs pour les élections à scrutin secret à tenir à l'occasion de cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité

C. Banville présente la proposition provenant du Comité exécutif et du Conseil syndical, soit :

Que l'Assemblée générale adopte le projet de convention collective 1999-2004.

Le président de l'assemblée invite les membres présents à voter.

À 13 h 20, les scrutatrices et les scrutateurs ont terminé le dépouillement du vote.

S. Tétréault, secrétaire du SPUL, annonce le résultat suivant :

Pour : 288 Contre : 60 Annulation : 2 Abstention : 2.

En conformité avec les Statuts du SPUL et tenant compte du fait que le nombre de voix exprimées sur le vote relatif à l'adoption du projet de convention collective de la présente Assemblée générale spéciale est inférieur à 50 % des membres en règle du syndicat plus un (586 + 1 = 587), Marcel Aubert, président de l'assemblée, informe les membres présents qu'il y aura référendum sur la proposition soumise à ladite assemblée.

Le référendum portera donc sur la proposition suivante :

Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent :

Que l'Assemblée générale adopte le projet de convention collective 1999-2004.

Marcel Aubert indique les endroits et les horaires où les membres pourront aller voter :

Dans les locaux du SPUL

- Le lundi 26 novembre 2001 de 12 h à 17 h;
- Le mardi 27 novembre 2001 de 8 h à 17 h;
- Le mercredi 28 novembre 2001 de 8 h à 12 h;

Au local 1226, Édifice du Vieux-Séminaire-de-Québec (École d'architecture)

Le mardi 27 novembre 2001 de 11 h à 14 h;

À l'Atrium de l'Édifice de la Fabrique (École des arts visuels)

Le mardi 27 novembre 2001 de 11 h à 14 h.

Le président de l'assemblée, Marcel Aubert, mentionne également qu'il faut élire un président d'élection et des scrutateurs.

Il est proposé par le Comité exécutif :

Que Marcel Aubert agisse comme président d'élection pour ce référendum.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par le Comité exécutif :

Que Marcelle Baller, Charles-Aimé Carrier, Francine Chaîné, Alberte Couture, Josée Desgagné, Lucie Hudon, Maurice Landry, James Pottier, André Potvin, Martin Poulin et Nicole Rousseau agissent comme scrutatrices et scrutateurs pour ce référendum.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par le Comité exécutif :

Que Christian Genest et Christian Vadeboncoeur procèdent au dépouillement du vote sous la responsabilité du président d'élection.

Adoptée à l'unanimité

4. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Plante - Ghazzali

L'assemblée est levée à 13 h 35.

Sylvie Tétreault,
secrétaire du SPUL

Lu et approuvé : _____
Le 19 novembre 2002